

La Loi sur la santé et le sport amateur a été adoptée en 1961 afin de favoriser et promouvoir la santé et le sport amateur au Canada. Elle prévoyait la création de la Direction de la santé et du sport amateur au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la formation d'un Conseil consultatif national chargé d'étudier les questions relatives à la santé et au sport amateur et de conseiller le Ministre sur les moyens d'améliorer la situation dans ces domaines.

Dans son rapport de 1969, le Comité d'étude sur le sport au Canada recommandait que le gouvernement subventionne davantage le sport et les activités sportives en général. Il devait déclarer, en outre, qu'étant donné son importance dans la vie canadienne, le sport méritait un appui général. Quant aux documents parus à la suite de ce rapport, ils allaient dans le même sens, mettant l'accent sur la nécessité d'accroître la participation dans les sports de compétition afin d'y atteindre une qualité supérieure.

Cette nouvelle politique ayant été définie et le gouvernement fédéral ayant résolu d'intervenir plus directement dans le domaine des sports, on remania la Direction de la santé et du sport amateur. Deux directions, Sport Canada et Récréation Canada, furent créées pour assumer des responsabilités de plus en plus nom-

breuses, la première devant axer ses efforts sur l'amélioration du niveau dans les sports de compétition, à l'échelle nationale et internationale, la seconde (devenue, depuis, Santé physique et Récréation Canada) devant inciter les Canadiens à participer davantage aux activités sportives en général.

L'application de la nouvelle politique a aussi entraîné l'institution de quatre organismes auxiliaires: le Centre national du sport et de la récréation, grâce auquel les associations sportives et associations nationales de loisirs disposent de locaux et de services administratifs centralisés; Hockey Canada, chargé d'organiser et de diriger des équipes nationales de hockey, de coordonner leur participation aux compétitions internationales et de favoriser la pratique du hockey; l'Association canadienne des entraîneurs, qui devait permettre de former de meilleurs entraîneurs dans tous les sports et de promouvoir leur recrutement en leur offrant des programmes et des services à tous les niveaux; et, enfin, Sport Participation Canada, connu actuellement sous le nom de ParticipAction, organisme privé à but non lucratif dont le but est de favoriser la pratique des sports et des activités sportives en général afin que la popu-